Federation Française du Sport Automobile **FFSA**

ASA du BERRY

38ème Rallye de l'Indre - ARGENTON/CREUSE

7 et 8 novembre 2026

DECISION N° 2

Du Collège des Commissaires Sportifs

Le Directeur de course nous a transmis l'information concernant la sortie de route du concurrent N°3 dans l'ES 9.
Les concurrents N° 7, 6 et 4 ont été bloqués.

Le collège décide d'attribuer aux concurrents bloqués, les temps suivants, qu'il considère comme les plus équitables, en application de l'article 7.5.16 du règlement standard des rallyes 2026.

N° 7 : 5' 09" 8
N°4 : 5' 13" 8
N° 6 : 5' 22" 5

Signaturé

Le Président du Collège
Jacques Courmontagne
1004/11849

Membre du Collège	Membre du Collège
Sophie Gardia 1504/54158	Gilles Guillier 1507/2504